

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes d'Alligny en Morvan.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Sylvie SACANVILLE, Agnès GERMAIN, Diane MARTIN, Françoise MENUEL, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Hélène PINGUET, Marie LECLERCQ, Odile RAPPENEAU ;
- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Jean-Jacques PIC, Christian TISSERAND, Éric JUSSIÈRE, Fabien BUSSY, Thomas PLOUVIN, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Thierry MERCIER, Fabien BAZIN, Jean-Pierre LACROIX, Marcel STEPHAN, Philippe DAUVERGNE, Jean-Pierre ANTRIEUX, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Anthony MORAINVILLE, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Guy SARRADO, Jean-Luc VIEREN, Christian OPIOLA.

Pouvoirs : Isabelle BOUCHOUX à Jean-Sébastien HALLIEZ, Marcel STEPHAN à Jean-Luc VIEREN, Alain FABIEN à Marc PERRIN, Chantal BERNIER à Eveline BARTHELEMI.

Secrétaire de séance : Sylvie SACANVILLE.

1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du dernier conseil communautaire du 19 septembre dernier.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

2. Ressources humaines

A. Réorganisation des services

Le Président explique qu'une réorganisation des services et un réajustement des missions s'avéraient nécessaires 10 mois après la fusion des 3 collectivités.

Le projet d'organigramme est présenté.

Cf annexe – réorganisation des services

A la suite de la présentation, le Président propose au Vice-président délégué aux travaux, aux chantiers d'insertion, à la forêt et à l'agriculture, de réunir une commission dans le but d'anticiper le transfert et d'approfondir l'organisation des chantiers d'insertion.

Les membres du conseil sont informés qu'un groupe de travail se réunira le lundi 20 novembre 2017 à 15h à la Maison des Grands Lacs aux Settons, afin de se positionner sur le recrutement d'un chargé de mission communication et marketing territorial. Les membres intéressés à rejoindre ce groupe peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de direction.

La Vice-présidente déléguée au sport et aux évènements sportifs fait état de remarques soulevées lors du comité technique qui s'est réuni ce même jour. Elle constate que, par manque de temps disponible des agents, peu d'actions sont entreprises en faveur du développement sportif du territoire.

Il est ajouté qu'à la suite de la réorganisation du service tourisme, la planification des permanences d'accueil de l'office de tourisme est complexe et aurait besoin d'être étudiée pour la saison estivale prochaine. La Vice-présidente déléguée au tourisme assure que l'organisation de la saison estivale sera anticipée.

Le Président soumet au vote du conseil la réorganisation des services proposée et la création des postes afférents, hormis le poste sur la communication qui sera étudié après examen en groupe de travail.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité l'organigramme présenté.

B. Harmonisation de l'action sociale pour les agents intercommunaux

Le Président explique que depuis le 1er janvier 2017, les agents de la communauté de communes bénéficient des services proposés, soit par le Comité des Œuvres Sociales de la Nièvre (COS 58), soit par le Comité National d'Action Sociale (CNAS), selon qu'ils provenaient de l'une des trois anciennes communautés de communes. En effet, la communauté de communes du Haut Morvan cotisait au COS 58, et les communautés de communes des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan cotisaient au CNAS.

Le comité technique s'est réuni ce lundi 6 novembre 2017 à 10h au siège de la communauté de communes à Château-Chinon. Il a reçu des délégations du COS 58 et du CNAS qui lui ont présenté leur offre de services dans l'objectif de choisir un des deux organismes. Le Vice-président délégué aux ressources humaines informe le conseil que les membres du comité technique ont voté en faveur du CNAS comme prestataire d'actions sociales au bénéfice du personnel, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Ce choix s'explique par une offre plus adaptée au territoire sur lequel les agents vivent.

Afin d'harmoniser l'action sociale pour l'ensemble des agents à partir du 1^{er} janvier 2018, le Président propose de valider l'avis du comité technique et donc de choisir le CNAS comme prestataire d'actions sociales.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président et valide le choix du comité technique pour choisir le CNAS comme prestataire d'actions sociales.

C. Fixation du ratio promus - promouvables

Le Président explique que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit promus - promouvables, est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier entre 0 % et 100 % (réf. : article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale).

Le Président rappelle qu'il appartient par la suite à l'autorité territoriale de nommer ou de ne pas nommer les agents dans leur nouveau cadre d'emploi. Il précise que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

Après avis du comité technique paritaire qui s'est réuni ce lundi 6 novembre 2017, le Président propose au conseil communautaire d'appliquer le ratio promu - promouvables de 100 % à tous les grades.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

D. Lancement d'un marché pour le contrat d'assurance prévoyance

Le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes était couverte soit par AXA, soit par Groupama selon que les agents provenaient de la communauté de communes du Haut Morvan qui cotisait à AXA, ou des communautés de communes des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan qui cotisaient à Groupama, en matière de contrat d'assurance prévoyance.

Se pose un problème pour les agents recrutés en cours d'année. C'est pourquoi il est urgent d'harmoniser la situation au plus vite, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Président propose alors qu'un marché puisse être lancé, avec les prestations obligatoires en tranche ferme et d'autres, optionnelles, en tranche conditionnelle. Le marché est proposé pour une durée de quatre ans.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président pour le lancement du marché d'assurance prévoyance.

3. Administration

A. Composition du conseil communautaire et du comité technique

Le Président rappelle aux membres du conseil la démission de Guy Doussot de son mandat d'élu municipal. De ce fait, il n'est plus conseiller communautaire et Vice-Président de la communauté de communes. Une élection sera prochainement organisée en conseil municipal de Château-Chinon Ville pour désigner un nouvel élu conseiller communautaire.

Guy DOUSSOT était également membre élu et Président du comité technique. Il convient donc de désigner un nouveau membre et élire un nouveau Président en son sein. Patrice GRIMARDIAS, membre titulaire du comité technique et ayant repris la délégation aux ressources humaines, présente sa candidature.

Christiane GADREY propose alors de devenir titulaire du comité, à la place de suppléante. Fabien BUSSY propose d'être suppléant à la place de Christiane GADREY.

Le conseil communautaire élit à l'unanimité Patrice GRIMARDIAS Président du comité technique, ainsi que Christiane GADREY membre élu titulaire, et Fabien BUSSY membre élu suppléant.

Le collège élu au comité technique est alors composé :

Collège élu au comité technique	
Président	Patrice GRIMARDIAS
Titulaire	Marie LECLERCQ
Titulaire	René BLANCHOT
Titulaire	Jean-Sébastien HALLIEZ
Titulaire	Christiane GADREY
Suppléant	Christian TISSERAND
Suppléant	Daniel GRANGER
Suppléant	Marie-Christine GROSCHE
Suppléant	Daniel MARTIN
Suppléant	Fabien BUSSY

B. Désignation d'un représentant au GIP e-bourgogne

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 26 juin dernier, il avait été demandé aux élus de désigner un représentant au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-franche-comte, notamment pour avoir accès à la plateforme des marchés publics en ligne. Aucun candidat ne s'étant présenté, il s'était alors proposé par défaut.

René BLANCHOT, Vice-président délégué à l'environnement, siégeant déjà dans cette structure en tant que délégué de sa commune, propose d'être désigné comme représentant de la communauté de communes.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de désigner René BLANCHOT représentant titulaire pour siéger au GIP e-bourgogne-franche-comte.

4. Développement

A. Santé

- **Point sur la recherche de professionnels de santé sur le territoire**

Le Vice-président délégué à la santé fait un état des lieux de la recherche en professionnels de santé sur le territoire.

Cf annexe – point sur la recherche de professionnels de santé

Les membres du conseil sont informés que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a prévu de délocaliser le service du 15 situé à Nevers et de le rattacher à Dijon. Il est donc proposé de prendre une motion pour le maintien du service 15 sur Nevers.

Il est demandé quelles sont les actions entreprises par le Conseil départemental pour le recrutement de médecins salariés. Le Vice-président délégué aux politiques de développement et conseiller départemental, rappelle que de nombreuses démarches ont été entreprises par le Département pour inciter à l'installation de jeunes médecins, dont une participation au financement des études par exemple. Les médecins souhaitent de plus en plus être salariés et la simple mise à disposition des locaux dans les maisons médicales ne suffit plus.

Il est ajouté que des jeunes médecins pourraient être intéressés pour s'installer dans le Morvan, mais refuseraient d'être accueillis dans une maison médicale. Le Président propose d'étudier la possibilité de les accueillir dans un autre local indépendant.

Il est expliqué que le plan de zonage permettant à l'ARS de définir des territoires sensibles, pour lesquels les médecins bénéficient d'aides à l'installation, est repoussé de 6 mois pour être retravaillé par la Ministre de la santé dans l'objectif de réaliser des économies. Le frein à l'installation de professionnels de santé n'est pas seulement financier, mais s'explique également par une stratégie de communication territoriale à retravailler, l'affaire du dentiste de Château-Chinon ayant nui à l'image du territoire.

Il est projeté de fermer 30 lits long séjour à l'hôpital de Saulieu. Une manifestation a d'ailleurs eu lieu ce lundi 6 novembre à Saulieu pour demander le remplacement de ces 30 lits en lits d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), leur maintien étant complexe. Il est proposé de prendre une motion de soutien à la demande de remplacement de ces 30 lits en lits EHPAD.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de prendre une motion pour le maintien du service 15 à Nevers, et une motion pour le soutien au remplacement des 30 lits long séjour de l'hôpital de Saulieu en lits EHPAD.

- **Prise en charge par la communauté de communes d'une partie du loyer de la maison médicale de Château-Chinon**

Le Vice-président délégué à la santé propose de payer à l'association qui gère la maison médicale de Château-Chinon une partie des loyers car le temps d'occupation du médecin généraliste, salarié de l'hôpital, qui effectue des permanences à la maison de santé, n'est pas pris en charge par l'hôpital. Le loyer étant de 500 €/mois, il est proposé de prendre en charge 6 mois de l'année 2017, soit 3 000 € au total.

Les membres du conseil soulèvent le problème du salariat des médecins qui impose aux maisons médicales, aux hôpitaux, ou autres sites d'accueil des professionnels de santé, de surenchérir sur les salaires proposés pour faire face à la concurrence et inciter les médecins à s'installer. Le coût de gestion des maisons médicales devient alors de plus en plus important.

Le Président propose de prendre une motion auprès du Ministère de la santé pour présenter le problème de gestion coûteuse des maisons de santé.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président pour le règlement des loyers pris en charge par l'association gestionnaire de la maison médicale, et ceci pour un montant de 3 000 € sur l'année 2017. Il accepte à l'unanimité de prendre une motion auprès du Ministère de la santé.

- **Signature du bail pour un local médical à Lormes**

Le Vice-président délégué à la santé propose de renouveler la convention de location consentie à des professionnels de santé au n°48 de la route d'Avallon à Lormes qui arrive à échéance le 28 février 2018. Ce contrat pourrait être renouvelé dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir, un montant de loyer mensuel de 250 €. Il est donc proposé de donner pouvoir au Président pour la signature de ce contrat.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de location de locaux par des professionnels de santé à Lormes, et donne pouvoir au Président pour sa signature.

B. Social

- **Transfert des chantiers d'insertion du Parc du Morvan à la communauté de communes**

Cf annexe – transfert des chantiers d'insertion du Parc du Morvan à la communauté de communes

Cf annexe – proposition de convention de transfert

Le Président explique qu'il est nécessaire d'anticiper la reprise des chantiers d'insertion.

Dans la perspective d'étudier plus en détail la reprise des chantiers d'insertion, le Président propose de réunir un groupe de travail coordonné par le Vice-président délégué aux travaux, aux chantiers d'insertion, à l'agriculture et à la forêt. Il est proposé d'inviter à ce groupe de travail les représentants de Bibracte et les maires des communes qui bénéficient des services des chantiers d'insertion. Il est également proposé d'adresser un mail à toutes les communes afin de préciser les modalités de fonctionnement des chantiers d'insertion.

Le Président soumet au conseil la convention pour le transfert de la coordination, gestion et suivi des chantiers d'insertion du Parc naturel régional du Morvan à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le transfert des chantiers d'insertion du Parc naturel régional du Morvan à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, et adopte à l'unanimité la convention afférente.

- **Adhésion à l'école de la deuxième chance située à Château-Chinon**

Le Président explique que l'association de promotion et de gestion de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) de la Nièvre (organisme d'accompagnement dans le milieu professionnel des jeunes en difficulté) sollicite la communauté de communes afin d'adhérer à sa structure en 2017 pour un montant de 200 €. Un site de l'E2C étant basé à Château-Chinon et la communauté de communes du Haut Morvan y adhérerait déjà les années passées.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'adhérer à l'association de promotion et de gestion de l'E2C pour l'année 2017.

C. Economie

- **Etude du règlement d'intervention de la communauté de communes en matière de subventions aux entreprises**

Cf annexe – compte-rendu de la commission économie avec proposition de règlement d'intervention

Cf annexe – tableau synthétique des aides à l'immobilier d'entreprises

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation présente le compte-rendu de la commission économie, numérique et innovation, qui s'est réunie le lundi 13 octobre 2017 et le projet de règlement qui précise les modalités d'intervention pour les projets entrant dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS), pour les projets hors cadre OCMACS et pour les projets d'hébergements touristiques.

Il ajoute qu'un tableau de bord des fermetures, créations et reprises d'entreprises sera prochainement réalisé et diffusé, afin de faire le point sur les projets accompagnés à ce jour. Il invite les élus intéressés à rejoindre la commission économie, numérique et innovation.

Il est notifié que les normes de sécurité pour les prestataires touristiques sont de plus en plus contraignantes et freinent l'installation des porteurs de projets.

Le Président rappelle que les communes peuvent diriger les porteurs de projets vers les agents du service économie de la communauté de communes, qui seront en mesure de les accompagner dans leurs démarches.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le règlement d'intervention de la communauté de communes pour les aides économiques.

- **Présentation des décisions du bureau communautaire du 20 octobre 2017 relatives aux subventions OCMACS**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 19 septembre dernier, une délégation a été donnée au bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises dans le cadre de l'OCMACS, et hors cadre OCMACS.

Il présente les cinq demandes de subventions attribuées par le bureau qui s'est réuni le 20 octobre dernier.

Cf annexe – décisions du bureau communautaire du 20 octobre 2017 – demandes de subventions pour les projets OCMACS

- **Choix des candidats pour l'étude sur les sapins connectés et l'étude sur les enseignes**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 19 septembre 2017, il avait été voté le lancement d'un marché en vue de retenir un cabinet spécialisé pour la création d'un guide pratique de la signalétique territoriale dans le cadre de l'OCMACS Grands Lacs du Morvan, et le lancement d'un marché pour retenir un bureau d'études pour le projet des « sapins connectés ».

La Vice-présidente déléguée au tourisme présente les propositions faites par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 27 octobre 2017.

Pour la conception d'une charte pour les enseignes, un seul pli a été reçu, celui de l'équipe « Atelier Correia – Les Pistoleros – Lestoux & associés » pour un montant de 18 000 € HT. La CAO a donc choisi de retenir cette équipe. (cf rapport CAO).

Pour l'étude de la concurrence et du modèle économique des objets connectés, deux plis ont été reçus : celui de « Erdyn Engaging Innovation Consultants » pour un montant de 19 775 € HT, et celui de « Idate Consulting » pour un montant de 24 250 € HT. La CAO a choisi de retenir « Idate Consulting » (cf rapport CAO).

Le Président rappelle que le coût prévisionnel des marchés inscrit au budget était de :

- Pour la conception d'une charte pour les enseignes : 15 000 € HT ;
- Pour l'étude de la concurrence et du modèle économique des objets connectés : 20 000 € HT.

Le Président propose alors de retenir les choix de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité les décisions de la CAO.

- **Lancement d'un marché public pour la réfection de la toiture du télécentre du Morvan**

Le Vice-président délégué à la voirie, aux services aux communes, au logement et aux ressources humaines, explique que le bâtiment du télécentre du Morvan situé à Lormes, qui abrite la mission numérique, montre des signes de faiblesse au niveau de la toiture. De nombreuses infiltrations sont à déplorer et cela fragilise l'ensemble du bâtiment.

La toiture devant être changée, un devis avait été obtenu pour un montant de 31 000 € HT. Le lancement d'un marché est donc nécessaire. Afin qu'il soit lancé dans les meilleurs délais, le Président propose de lui donner délégation pour lancer un marché afin de retenir une entreprise en vue de la réfection de la toiture du télécentre du Morvan.

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation, précise que le télécentre du Morvan, au-delà de l'accueil de télétravailleurs, est aussi un lieu de rencontres et d'échanges avec la mission numérique. Il est aussi un lieu d'innovation avec notamment le projet d'implantation d'un FabLab, laboratoire et atelier de fabrication numérique. L'espace télétravail fonctionne bien : 8 bureaux sur les 15 bureaux disponibles sont actuellement occupés et accueillent donc des télétravailleurs qui exercent sur des thématiques variées. A titre informatif, 7 % des français exercent par le télétravail, et 13 % des européens. Ces chiffres tendent à augmenter.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président et lui donne délégation pour le lancement d'un marché en vue de la réfection de la toiture du télécentre du Morvan.

- **Adhésion 2017 à la mission locale**

Le Président propose de lui donner pouvoir pour adhérer et cotiser à la mission locale pour l'année 2017.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

D. Tourisme

- **Conventions de partenariat avec les associations de tourisme des Portes du Morvan et du Haut Morvan**

Cf annexe – proposition de convention de partenariat avec l'association de l'office de tourisme Morvan des Lacs

Cf annexe – proposition de convention de partenariat avec l'association touristique de Château-Chinon et du Haut Morvan

La Vice-présidente déléguée au tourisme présente les projets de conventions avec l'association de l'office de tourisme Morvan des Lacs, et avec l'association touristique de Château-Chinon et du Haut Morvan. Les conventions respectives présentent les mêmes modalités.

Le Président de l'association touristique de Château-Chinon et du Haut Morvan, conseiller communautaire de la commune de Planchez, n'approuve pas les conditions de la convention présentée et propose de la retravailler. Il dit avoir le sentiment de « mise sous tutelle » de son association. La Vice-présidente déléguée au tourisme et le Président l'interpellent sur le fait qu'une concertation avait pourtant été engagée entre les deux associations et la communauté de communes pour réaliser cette convention. Lors de la dernière réunion à

laquelle le Président de l'association touristique de Château-Chinon et du Haut Morvan était présent, les différentes parties avaient validé les modalités du projet de convention. Le Président ajoute que le projet de convention demande une présentation des comptes financiers de l'association dans un souci de transparence et non pas par volonté d'avoir la main mise sur l'association.

Le Président soumet alors au vote du conseil la convention avec l'association de l'office de tourisme Morvan des Lacs, et propose de reporter la signature de la convention du Haut Morvan en attendant que l'association touristique de Château-Chinon et du Haut Morvan transmette ses objections.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la convention avec l'association de l'office de tourisme Morvan des Lacs.

E. Culture

- **Point sur le réseau de lecture publique et demande de subventions**

Le Vice-président délégué à la culture et à la vie associative, rappelle que le 20 mars 2017, le conseil communautaire a validé la prise de la compétence « animation du réseau intercommunal des bibliothèques municipales » au titre des compétences culturelles facultatives.

Conformément à cette prise de compétence, la commission culture œuvre à l'établissement d'une charte « lecture publique » intercommunale et à la définition d'hypothèses de fonctionnement pour un réseau opérationnel reliant les différentes bibliothèques et points lecture du territoire. Un groupe de travail thématique, composé d'élus volontaires de la communauté de communes et de techniciens, a été créé. Le Conseil départemental de la Nièvre et l'Etat (Direction des Affaires Culturelles, DRAC) sont associés au travail de réflexion engagé sur le territoire.

Cf note préparatoire pages 5, 6 et 7

Le Président rappelle qu'il est projeté, par le biais de la réorganisation des services et le recrutement d'un agent de réseau de lecture et d'un coordonnateur culture, de structurer à coût quasi-constant un fonctionnement en réseau des sites de lecture publique existants (bibliothèque de Lormes et ses 6 points de lecture, ainsi que la médiathèque de Château-Chinon) et des sites en projets (médiathèque éclatée des Grands Lacs du Morvan).

Il ajoute qu'il est projeté d'étendre le Contrat Territoire Lecture (CTL), aujourd'hui détenu uniquement par les Portes du Morvan, à l'ensemble de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Pour ceci, la signature d'une convention avec l'Etat et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera nécessaire.

5. Environnement

- **Transfert de la compétence GEMAPI au Parc du Morvan**

Le Président rappelle que les communes ont délégué leur compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) au Parc naturel régional du Morvan.

La loi NOTRe transfère cette compétence à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. Le Président propose de déléguer cette compétence au Parc naturel régional du Morvan, comme le faisaient les communes.

Il est rappelé que concernant la compétence Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la communauté de communes devra se prononcer pour prendre à sa charge les communes qui étaient gérées par le SIAEPA de Pannecière et qui souhaitent se retirer.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président pour le transfert de la compétence GEMAPI au Parc naturel régional du Morvan.

- **Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI**

Le Président explique que la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique et Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de la loi NOTRe instaurent le transfert obligatoire des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux communautés de communes. Cette redistribution des compétences, opérée quasi simultanément à la redéfinition des périmètres de ces communautés, entraîne des changements importants dans l'organisation administrative des territoires et bouleverse l'organisation des services.

Il ajoute que ce transfert de charges paraît inadapté, surtout dans les zones rurales et de montagne, où les communes distribuent une eau potable à coût maîtrisé, gérée parfois directement et bénévolement par elles.

Dans un tel contexte, les membres du conseil s'inquiètent également du sort des syndicats d'eau et d'assainissement qui œuvrent la plupart du temps bénévolement.

Il est noté que le Sénat avait proposé une motion rendant facultatif ce transfert de compétences, mais le texte n'a pas été adopté.

Aussi, le Président propose au conseil communautaire de prendre une motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de communes, en sollicitant une adaptation du texte pour tenir compte des contraintes d'organisation administrative et de services pour les collectivités.

- **Désignation d'un représentant pour le groupement de commandes des Points d'Apport Volontaire (PAV)**

Le Président rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, a été voté le fait d'adhérer au groupement de commandes concernant l'achat des sacs de collecte.

Il s'agit à présent de désigner un représentant de la communauté de communes pour le groupement de commandes des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour assister à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) concernée.

René BLANCHOT propose sa candidature.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de désigner René BLANCHOT en tant que représentant titulaire pour assister à la CAO du groupement de commandes des PAV.

8. Questions diverses

- **Transfert du service réalisé par le syndicat intercommunal de transport à la demande de Château-Chinon à la communauté de communes**

La Présidente du syndicat intercommunal de transport à la demande de Château-Chinon, conseillère communautaire de Dommartin, rappelle que la communauté de communes exerce la compétence facultative suivante : « organisation et gestion du transport à la demande dans le cadre d'une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté » sur les territoires des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan. Sur l'ancien canton de

Château-Chinon, le service de transport à la demande est actuellement organisé et géré par un syndicat intercommunal.

Il est proposé d'harmoniser ce fonctionnement sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs en 2018.

En effet, un syndicat de communes inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes doit être dissous (dissolution de plein droit – 2ème alinéa de l'article L5214-21 du CGCP, Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 67).

Le service réalisé par le syndicat doit donc être transféré à la communauté de communes. Ce transfert n'aura pas d'incidence financière. Le syndicat est géré par des bénévoles. Les réservations au service sont prises par un agent de la commune de Château-Chinon en contrepartie d'une participation financière de 20 € par commune. Les comptes du syndicat seront clôturés avec le versement de la dotation de la région pour l'exercice 2017. Lors de la réunion de dissolution du syndicat, la plaquette d'information de la Région sera diffusée aux usagers.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le transfert du service de transport à la demande du syndicat intercommunal de Château-Chinon à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

- **Avenant n°3 à la convention « Allo Montsauche »**

La conseillère communautaire de Dommartin explique que le service de transport à la demande sur l'ancien canton de Montsauche, dénommé « Allo Montsauche », est exploité dans le cadre d'une convention entre la communauté de communes et la Région Bourgogne-Franche-Comté, à la suite du transfert de la compétence « transports interurbains, réguliers ou à la demande » auparavant exercée par le Département.

Le projet d'avenant à la convention a pour objet de modifier l'article 5 de la Délégation de Service Public (DSP) au profit de la SARL Cars Taboureau. Il est proposé de prolonger la durée de la DSP de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, afin d'assurer la continuité de ce service public qui vient tout juste d'être transféré à la Région. Cet avenant n'aura pas de conséquence financière.

Il est proposé de donner délégation de signature au Président pour signer cet avenant ainsi que celui du territoire des Portes du Morvan qui devrait être proposé prochainement par la Région.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de donner délégation au Président pour signer l'avenant à la convention de transport à la demande « Allo Montsauche » des Grands Lacs du Morvan, ainsi que celui des Portes du Morvan dans l'objectif de prolonger la durée de la DSP de 12 mois.

- **Location de bureaux au siège de la communauté de communes à MTN Prévention**

Le Vice-président délégué à la santé explique que l'organisme MTN Prévention souhaite louer 3 bureaux situés au 3^{ème} étage du siège de la communauté de communes pendant la durée des travaux de leurs propres locaux situés rue des Fossés à Château-Chinon, qui dureront 5 mois.

Bureau n°3	13.91 m ²
Bureau n°2	26.69 m ²
Bureau n°1	30.98 m ²
Sanitaires	10.09 m ²
TOTAL	81.66 m²

+ Proratisation des parties communes : 26,09 m²

Soit total de la superficie louée :

Bureaux	81.66 m ²
Partie communes	26.09 m ²
TOTAL	107,75 m²

Le loyer proposé se base sur le coût de la location faite au m² à la Direction Départementale des Territoires (DDT), soit 4,16 €/ m². Le loyer mensuel serait donc de 448,24 €/mois.

Concernant les charges, en prenant les mêmes estimatifs que ceux utilisés pour la DDT, et en faisant une répartition au prorata des surfaces comme cela a été fait pour la DDT, le montant pour MTN Prévention est de 70,28 €/mois. A noter qu'ils disposent de leur propre femme de ménage qui vient le mardi et jeudi.

Il est donc proposé de donner délégation au Président pour signer le bail de 5 mois avec MTN Prévention.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de louer pendant une durée de 5 mois les 3 bureaux situés au siège de la communauté de communes à MTN Prévention et de donner délégation au Président pour signer le bail.

- **Demande de subvention du collège de Montsauche**

La Vice-présidente déléguée au sport et aux évènements sportifs, maire de Montsauche les Settons, présente la demande de subvention du collège François Mitterrand de Montsauche les Settons pour l'organisation d'un voyage scolaire en Grèce pour les 24 élèves latinistes des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Ce voyage est organisé conjointement avec le collège de Lormes. Les 15 élèves de Lormes bénéficient d'aides financières plus importantes que les élèves de Montsauche les Settons de la part des foyers socio-éducatifs respectifs. Aussi, un problème d'équité entre les élèves se pose. La principale du collège de Montsauche les Settons sollicite donc la communauté de communes pour une aide financière pour les 24 élèves et les 2 accompagnateurs de Montsauche les Settons pour réduire le coût du voyage pour les familles qui devrait être de 497,65 €/personne.

A noter qu'il reste à ce jour 906 € disponibles sur l'enveloppe de 6 500 € allouée aux Grands Lacs du Morvan pour les subventions aux associations.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'attribuer les 906 € restants sur l'enveloppe des Grands Lacs du Morvan au collège de Montsauche les Settons pour l'organisation de leur voyage en Grèce.

- **Réunion**

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 18 décembre 2017 à la salle Louise Michel à Château-Chinon.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 21h30